

Argumentaire CT2 T.I.C.E.	Application du schéma SDA sur le réseau	Page 1 sur 4
Espaces Transport		07/07/2011

## **Note relative à l'application du Schéma Directeur d'Accessibilité sur le réseau T.I.C.E.**

Le réseau T.I.C.E. dessert 21 communes réparties sur 4 Communautés d'Agglomération:

- La Communauté d'Agglomération Evry Centre - Essonne
- La Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne
- La Communauté d'Agglomération Seine Essonne
- La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

Les trois premières Communautés d'Agglomération font partie du SMITEC.

Le territoire desservi par T.I.C.E. compte :

- plus de 300 000 habitants
- 114 000 emplois
- 10 gares des RER C et D
- l'Université d'Evry Val d'Essonne accueillant près de 10 000 étudiants
- 38 établissements scolaires du second degré accueillant 26 000 élèves
- 8 hôpitaux et cliniques, dont le Centre Hospitalier Sud-Francilien
- 6 centres commerciaux, dont le centre commercial régional Evry 2,
- et de nombreux équipements administratifs, culturels, sportifs, de loisirs...

Sur ce territoire sont implantés de nombreux équipements accueillant des personnes handicapées ou concourant au traitement du handicap :

- Maison Départementale du Handicap
- Centres pour handicapés moteurs, visuels, etc.
- Foyer pour personnes handicapés, etc.

Le Centre Essonne est également le territoire du Génopole qui compte 2 000 emplois, 25 laboratoires de recherche et 50 entreprises de biotechnologie.

De nombreuses associations d'handicapés sont également implantées sur le territoire, dont l'AFP.

C'est dire que les collectivités et les services publics du Centre Essonne sont fortement sensibilisées et mobilisées pour promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes handicapées.

Les Collectivités ont engagé ces politiques sur tous les champs suivants :

- Accès à l'éducation
- Accès à l'emploi et à la formation
- Accès au logement
- Accès aux sports et à la culture
- Et bien entendu accès aux transports et déplacements.

Argumentaire CT2 T.I.C.E.	Application du schéma SDA sur le réseau	Page 2 sur 4
Espaces Transport		07/07/2011

Ces politiques sont déclinées à travers divers dispositifs :

- Schéma Directeur d'Accessibilité transports
- PAVE

Elles sont animées par les Commissions Communales et Intercommunales d'Accessibilités, par les Services des Collectivités, et pour certaines, comme Evry, par une Mission Handicap communale.

La SEM T.I.C.E. contribue activement au développement de l'accessibilité pour tous les types de handicaps, à travers :

- ① Un Service interne dédié à l'accessibilité
- ② Le déploiement depuis plus de 10 ans d'équipements embarqués, fixes et mobiles destinés aux handicapés
- ③ La participation active à toutes les commissions d'accessibilité
- ④ Une collaboration étroite et opérationnelle avec les associations d'handicapés
- ⑤ La participation à des réunions publiques sur l'accessibilité (ex. ci-joint Journées Territoriales de l'Accessibilité)

### 1) Accessibilité aux PMR

Depuis plusieurs années, ces Communautés d'Agglomération ont engagé une politique de mise en accessibilité des arrêts de bus, dans le cadre de politiques plus globales d'accessibilité sur leurs territoires.

La Communauté d'Agglomération Evry Centre - Essonne en particulier a engagé dès les années 1995 un programme de mise en accessibilité des stations du site propre, conjugué à un renouvellement progressif des bus de la SEM T.I.C.E. par des bus à plancher bas équipés de rampes rétractables.

Cette politique très anticipatrice de la Communauté d'Agglomération Evry Centre - Essonne lui permet aujourd'hui de disposer d'un réseau quasiment accessible, puisque 100% des bus de la SEM T.I.C.E. sont accessibles et 97% des arrêts sont aménagés ou en voie d'aménagement dans les deux ans.

Les trois autres Communautés d'Agglomération ont engagé ces politiques plus récemment mais atteignent ou vont atteindre dans les deux ans des taux d'accessibilité des arrêts supérieurs ou presque au taux de 70% : 75% pour la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, 74% pour la Communauté d'Agglomération Seine Essonne, 64% pour la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne.

Les tableaux ci-joints détaillent l'état d'avancement de ces programmes pour chaque Communauté d'Agglomération et pour chaque Commune.

Un troisième tableau indique le taux d'accessibilité des arrêts ligne par ligne : d'ici deux ans, toutes les lignes du réseau (à l'exception de la ligne 412) seront accessibles avec un taux d'accessibilité des arrêts variant de + 80% à 100%.

Argumentaire CT2 T.I.C.E.	Application du schéma SDA sur le réseau	Page 3 sur 4
Espaces Transport		07/07/2011

Au total :

- Nombre total d'arrêts physiques (sans doublons pour arrêt multilignes) du réseau y compris ligne 510 (2 sens) : **599**
- Nombre d'arrêts aménagés à fin 2011 : **352**
- Nombre d'arrêts programmés (subventions accordées) d'ici fin 2013 : **247**

*Soit 90% des arrêts totaux*

## **2) Accessibilité du réseau aux autres types de handicaps (aveugles et malvoyants, sourds et malentendants).**

Depuis deux ans, le réseau est doté des équipements suivants :

- Ecrans TFT dans tous les bus, indiquant les noms des prochains arrêts et des horaires RER en temps réel
- Annonces sonores dans tous les bus (intérieurs et extérieurs à l'ouverture de la porte avant à l'arrêt)
- Information Timeo sur portable indiquant le prochain horaire de passage à tout arrêt du réseau (chaque arrêt étant doté d'un numéro et d'une plaque braille).
- Equipement de 225 arrêts (sur un programme de 250) du réseau en Bornes d'Information Voyageurs. Un deuxième programme de 25 BIV supplémentaires est en cours d'instruction (ci-joint carte d'implantation des BIV)
- Equipement des gares routières et pôles d'échanges de haut- parleurs gérés par le PC de T.I.C.E., d'accès mécanisés si plusieurs niveaux, et de signalétiques adaptées
- Mise en service fin 2008 d'une nouvelle Agence Bus Centre Essonne, gérée par T.I.C.E., à la gare d'Evry-Courcouronnes, adaptée également à l'accueil des handicapés.

## **3) Performance du service**

Pour le réseau T.I.C.E. intégralement équipé de bus et d'arrêts accessibles, l'enjeu porte désormais sur le service et l'information.

En matière de service, il s'agit de garantir :

- Le bon fonctionnement des rampes pour les personnes en fauteuil roulant
- La prise en charge des personnes handicapées par le personnel en contact (conducteurs, agents de médiation et de contrôle, etc.)
- Le bon fonctionnement des systèmes d'information visuels et sonores en temps réel.

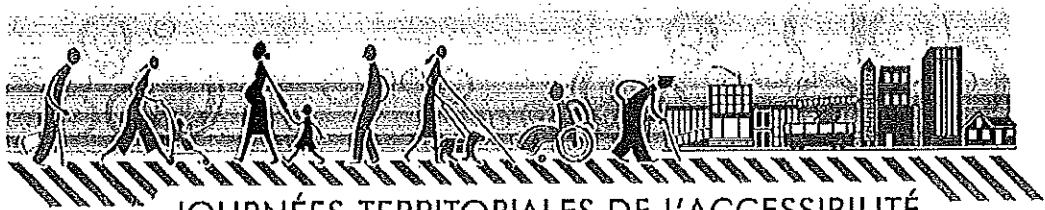
La performance du service passe donc par :

- Une maintenance soutenue et réactive des équipements
- Un management spécifique des personnels en contact (information, formation, contrôle du service).

Tice met au point avec TRANSEVRY des plans de maintenance et d'essais des rampes pour fiabiliser leur fonctionnement. Les process et les budgets correspondants pourront être communiqués dans les prochaines semaines.

**ORDRE DU JOUR DE LA JOURNEE TERRITORIALE D'ACCESSIBILITE  
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY DU MERCREDI 02 JUIN 2010**

DEROULEMENT	INTERVENANTS		
<b>OUVERTURE</b>	M. FLEUTIAUX, Directeur de cabinet du Préfet de l'Essonne		9H30
	Mme BOZONNET, Directrice Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Essonne (DDEA 91)		
<b>ANIMATION DE LA JOURNEE</b>	Serge MARTINS – responsable du Service Territorial d'Aménagement Nord Est (DDEA 91)		
<b>Pourquoi des journées territoriales d'accessibilité ?</b>	Message de Mme LETARD, secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat Jean Louis Borloo		9H40
	Projection du film : la Ville dans tous les sens		9H45
<b>Les différents types de handicap</b>	Véronique IMBAULT- DDEA 91		9H55
<b>ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS COLLECTIFS</b>			10H00
<b>Cadre réglementaire Etat des lieux et présentation du Schéma de Déplacement Mise en place du SDA</b>	Christlan NATHHORST - STIF		
	Patrice CHAUTARD – TICE		
<b>ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS</b>			11H00
<b>Cadre réglementaire-démarche PAVE  L'exemple de la démarche PAVE de Bondoufle + projet Jaillard</b>	Jean-Yves TOURNIEUX (DDEA 91)		
	Jean-Marie VALENTIN – Conseiller municipal de la ville de Bondoufle, délégué aux personnes handicapées et au commerce.  Débat associant les participants suivants: Mme BELHAMICI – bénévole Mme COLMANT – APF Corinne Garnier (DDEA 91)		
<b>DEJEUNER</b>			12H30
<b>ACCESSIBILITE DU CADRE BATI (Etablissement Recevant du Public (ERP) et logements)</b>			14H00
<b>Cadre réglementaire  Exemple du SAS de la Préfecture  Audit du cadre bâti à Bondoufle  Aménagement adapté au handicap du locataire</b>	Mélanie ADONAI et Estelle KHUN (DDEA 91)		
	M. PILLON (Maître d'œuvre)		
	Alain SCUTO – habitant bénévole de Bondoufle		
	Mme Anne Marie COLLOBER – SA HLM ESSONNE HABITAT  Débat avec les intervenants M. ROYER - APH		
<b>COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES D'ACCESSIBILITE</b>			16H15
<b>Cadre réglementaire/ Etat des lieux  Le fonctionnement des commissions communales et intercommunales d'accessibilité</b>	Véronique IMBAULT (DDEA 91)		
	Monsieur FRAIGNEAU – Chargé de mission Accessibilité de la commune d'Evry  Débat avec les intervenants : Mme BELHAMICI (Usager Bondoufle) et M. ROYER - APH		
<b>PROLONGEMENTS POSSIBLES DE CETTE JOURNEE et CONCLUSION DE M. FLEUTIAUX</b>			18H30



## JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

# JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

Thèmes abordés le matin:

Modalités de fonctionnement des commissions communales  
ou intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées  
Accessibilité de la voirie et des espaces publics

l'après-midi

Accessibilité du cadre bâti  
Accessibilité des transports

Le 2 juin 2010

Espace Papeterie  
2 rue Jean Bouvet  
91100 Corbeil-Essonnes

Le 8 juin 2010

Salle Polyvalente  
11 avenue du Général Leclerc  
91770 Angerville

Le 10 juin 2010

Complexe sportif Jesse Owens  
5 rue de l'Europe  
91380 Chilly Mazarin



PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Direction  
départementale  
de l'équipement  
et de l'agriculture  
Essonne

PC

Évry, le 5 MAI 2010

REÇU LE 07 MAI 2010

Le Préfet de l'Essonne

Service Prospective, Aménagement et Urbanisme

Bureau Application du Droit des Sols

affaire suivie par : Mélanie ADONAI  
tél. : 01 60 76 33 52 - fax : 01 60 76 34 49  
courriel : melanie.adonai@equipement-agriculture.gouv.fr  
N/réf: SPAU/BADS/PAS

objet : Journées territoriales d'accessibilité

Madame, Monsieur,

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer souhaite mobiliser et sensibiliser tous les acteurs, publics ou privés, dans le cadre de la Loi du 11 février 2005 relative à l'accessibilité du cadre bâti, des transports, de la voirie et des espaces publics.

A cet effet, le Préfet organisera très prochainement des journées territoriales d'accessibilité par arrondissement préfectoral en vue de dresser un constat partagé de l'état d'accessibilité du territoire départemental, de repérer les bonnes pratiques et d'évaluer les difficultés de mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005.

Quatre thématiques seront abordées lors de ces journées :


- l'accessibilité du cadre bâti (bâtiments d'habitation, établissements recevant du public, etc.),
- l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- l'accessibilité des services de transport collectif,
- les modalités de fonctionnement des commissions communales ou intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

En tant que partie prenante quotidienne de l'accessibilité, je vous invite à participer à ces journées territoriales d'accessibilité et à nous faire partager votre expérience en la matière.

L'organisation de ces journées sera évoquée en votre présence lors d'une réunion préparatoire qui aura lieu le mercredi 12 mai à 14h00 à l'adresse suivante :

Salle de Conférence – Cabinet du Préfet  
Préfecture de l'Essonne  
Boulevard de France 91011 Evry cedex

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
  
Pascal SANJUAN

Siège :  
Boulevard de France  
91012 EVRY cedex  
téléphone : 01 60 76 32 00

Argumentaire CT2 T.I.C.E.	Application du schéma SDA sur le réseau	Page 4 sur 4
Espaces Transport		07/07/2011

De même, des programmes de formation de 2 jours pour les conducteurs et les autres personnels en contact, sont en cours d'établissement et de chiffrage; Ces formations ne se limitent pas au seul maniement des équipements comme actuellement mais portent sur la connaissance des différents handicaps et sur leur prise en charge par le réseau.

En matière d'information, il s'agit plus particulièrement de :

- Alimenter la futur base Info Mobi
- Déployer une information et une communication adaptée auprès des publics et structures locales concernées.

Les plans de communication et les budgets correspondants seront établis d'ici la fin 2011.



Eu égard au niveau actuel et prochain d'équipement du réseau T.I.C.E., à l'exemplarité des politiques initiées depuis plusieurs années par les collectivités du territoire, et aux attentes des personnes handicapées, l'application du Schéma Directeur d'Accessibilité pour T.I.C.E. vise donc l'ensemble du réseau et l'ensemble des points d'arrêts.

Le STIF disposera ainsi rapidement et avant l'échéance 2015 d'un réseau accessible, déclinant toutes les prescriptions du Schéma Directeur d'Accessibilité et susceptible d'expérimenter, si le STIF le souhaite, de nouveaux équipements ou de nouveaux services pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

Argumentaire CT2 T.I.C.E.	Points d'arrêts	Page 1 sur 3
Espaces Transport		07/07/2011

## Points d'arrêts

(Feuille 9 – 1)

La présente note décrit les quatre composantes suivantes de la Thématique "Points d'arrêts" pour le réseau T.I.C.E.

### 1. Inventaire des points d'arrêts du réseau

Avec la ligne 510, le réseau compte 600 arrêts physiques (599 plus précisément) et 539 poteaux d'arrêts (473 doubles faces et 66 quatre faces).

Le premier tableau ci-joint indique la répartition en 2011 du nombre d'arrêts par ligne du réseau. Outre ce premier tableau, est joint à cette note l'inventaire F 9 – 1, pour 2011 également, des points du réseau. Toutes les colonnes de ce tableau sont renseignées et font apparaître les éléments globaux suivants :

- La comptabilisation du nombre de poteaux par arrêt aboutit à un total de 865 poteaux "commerciaux" et non physiques, puisque sur un poteau plusieurs lignes peuvent être affichées en cas d'arrêt commun.
- Seul 5 arrêts ne sont pas matérialisés
- Tous les poteaux appartiennent à T.I.C.E. et sont gérés par T.I.C.E. (implantation, travaux, réparations, information, contrôle).
- La rubrique information visuelle renseigne la présence ou non d'une BIV au poteau; 230 BIV sont déployés sur le réseau ; 20 restent à installer prochainement
- La rubrique information sonore renseigne la possibilité de consulter sur téléphone mobile les horaires de passage en temps réel au point d'arrêt grâce à un numéro affecté à chaque poteau. Ce système TIMEO est connecté au SAEIV du réseau. De ce fait, la ligne 510 en pool dont seuls les bus T.I.C.E. bénéficient du SAEIV, ne dispose pas d'information sonore TIMEO.

A noter que pour les aveugles et mal voyants, tous les bus arrivant à l'arrêt bus (hors 510) annoncent à l'ouverture de la porte le numéro de la ligne et sa destination.

De plus, tous les poteaux bénéficiant du dispositif TIMEO possèdent une plaque braille indiquant le numéro du poteau permettant la consultation sur portable mobile des horaires en temps réel à l'arrêt.

### 2. Mise en conformité des poteaux avec le SDIV

Les prescriptions du SDIV en matière d'information aux points d'arrêts imposent des formats plus grands que ceux actuels.

De plus les poteaux actuels nécessitent leur renouvellement car ils sont âgés de 20 ans.

A cet effet, T.I.C.E. a fait réaliser, par son fabricant une étude d'adaptation du poteau actuel aux nouvelles dimensions; les caractéristiques de ce poteau, comparées à celles du poteau actuel sont présentées sur les deux documents ci-joints.



Argumentaire CT2 T.I.C.E.	Points d'arrêts	Page 2 sur 3
Espaces Transport		07/07/2011

Les coûts de ces poteaux figurent en annexe jointe et s'élèvent à 870 € environ par poteau double face et 1 800 € environ pour 4 faces.

Sur la base des 473 doubles faces et 66 quatre faces, le coût du renouvellement complet des poteaux s'élève à 530 K€ environ, hors dépenses de déposes ni poses.

Ce programme de renouvellement est prévu sur les années 2013 et 2014 et figure dans le Plan d'Investissement F2.

A noter que le Plan d'Investissement prend en compte également un investissement annuel de remplacement de poteaux pour vandalisme et accidents d'environ 10 poteaux par an (soit 2% par an du parc total de poteaux).

### **3. Gestion des points d'arrêts**

La gestion des points arrêts – entretien, information, réparation – est assurée par T.I.C.E. : elle est pilotée par un Technicien Espaces Transports et confiée à un prestataire extérieur, la COMATEC, qui affecte deux agents et 1 véhicule aménagé.

La qualité de cette maintenance dépasse 95 % et répond donc aux critères de certification.

Les deux process d'information permanente et de netteté propreté sont joints à la présente note.

De plus, un relevé du bon fonctionnement des BIV par la COMATEC est également joint à la présente note.

### **4. Mise en accessibilité des points d'arrêts**

La note ci-jointe transmise par ailleurs au STIF expose la politique de mise en accessibilité du réseau T.I.C.E. (autobus et arrêts / stations) engagée depuis 15 ans par le réseau et la Communauté d'Agglomération Evry Centre - Essonne sur son territoire.

Cette politique anticipatrice permet aujourd'hui de disposer :

- D'un parc d'autobus à 100% accessible
- D'un programme d'accessibilité des arrêts conduisant à l'horizon fin 2013, soit un an avant l'application de la loi de 2005, à une accessibilité quasi-totale des arrêts et stations du réseau (90%).

C'est pourquoi les collectivités du SMITEC et T.I.C.E. ont demandé au STIF de tenir compte de cette anticipation, en inscrivant au Schéma Directeur d'Accessibilité la totalité des lignes du réseau, et non pas 60% des lignes comme le veut la règle du Schéma Directeur d'Accessibilité.

Les trois tableaux ci-joints présentent la montée en charge sur 3 années, avec les lignes devenant accessibles :

Argumentaire CT2 T.I.C.E.	Points d'arrêts	Page 3 sur 3
Espaces Transport		07/07/2011

- Fin 2011 : lignes 401, 404 et 405
- Fin 2012 : ces mêmes lignes voient leur taux d'accessibilité encore progresser + 4 lignes supplémentaires (402, 407, 408, 409)
- Fin 2013 : les 7 premières lignes progressent en accessibilité auxquelles s'ajoutent 7 nouvelles lignes (403, 409, 414, 415, 418, 419, 510)

A fin 2013, 6 lignes sont 100% accessibles, 4 sont accessibles à plus de 90% et 2 le sont à près de 90%.

A noter toutefois, que, s'agissant de nombres d'arrêts sans doubles comptes (arrêts multilignes), ces chiffres sous-estiment le taux d'accessibilité : Certaines lignes comme la ligne 413 seront accessibles à plus de 70%, car tous ses arrêts sont déjà accessibles puisque communs avec d'autres lignes du réseau.